



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 20 septembre 2017 à 19 h à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :
M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
Juliette Côté, conseillère
M. Alain Malenfant, conseiller
Francis Pelletier, conseiller
M^{me} Francine Roy, conseillère

Sont absents :

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Michel Barrière, directeur général, Nadia Sheink, directrice générale adjointe et Carl Lévesque, contremaître des travaux publics sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal.

Madame la mairesse procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 19 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-09-219

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Alain Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-09-220

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FOURNITURE DE GRAVIER 0 3/4

Considérant l'appel de prix pour la fourniture de gravier 0 ¾ en vue du rechargement des rangs;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant que le fournisseur Excavation MTJP a présenté l'offre de prix la plus basse;

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'octroyer le contrat à Excavation MTJP pour la fourniture d'environ 8 000 tonnes de gravier 0 ¾ au prix de 2.92 \$ la tonne pour un montant total estimé à 32 101,02 incluant la TPS, la TVQ et la taxe sur les carrières/sablières.

Adoptée à la majorité des voix

Pour: 6

Contre: 0

Abstention: 1 (Chantal Pelletier)

RÉSOLUTION 2017-09-221

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – AUSCULTATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE

Considérant l'appel d'offres de services techniques pour l'auscultation des conduites d'aqueduc de la Municipalité;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant que le fournisseur NORDIKEAU Inc a présenté l'offre de prix la plus basse;

Sur la proposition de Juliette Côté il est résolu d'octroyer le contrat à la firme NORDIKEAU Inc pour l'auscultation de l'ensemble des conduites d'eau potable de la Municipalité. Le montant de la soumission est de 5 242.86 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2017-09-222

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – DIAGNOSTIC ET RÉPARATION DES DÉFAILLANCES DES SYSTÈMES (EAU USÉE & POTABLE)

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission présentée par Roy Consultants pour le remplacement de l'afficheur de la station PPP2 au montant de 2 800 \$ (taxes non-incluses).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2017-09-223

DÉMISSION DE OLGA RAHARI

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la démission de Mme Olga Rahari de son poste d'inspectrice en urbanisme effective le 22 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-09-224

DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME SIGNATAIRE POUR CAMPING QUÉBEC

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que Michel Barrière, directeur général, soit désigné pour demander et signer au nom de la Municipalité la demande d'attestation de classification requise par la loi sur les établissements d'hébergement touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2017-09-225

DÉPLACEMENT DE CARL LÉVESQUE ET DOMINIC FERLAND POUR UNE FORMATION OPA ET OTUND-FD

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver les déplacements de Carl Lévesque et Dominic Ferland à Saint-Jean-Port-Joli pour suivre les formations techniques (eau potable) prévues aux dates suivantes :

Carl Lévesque :	Dominic Ferland :
23 au 26 octobre	23 au 26 octobre
30 octobre au 2 novembre	30 octobre au 2 novembre
6 au 9 novembre	
13 au 15 novembre	

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2017-09-226

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver les modifications suivantes à la politique de gestion des ressources humaines par l'ajout des sections suivantes :

4.16 Prime de nuit (personnel affecté au déneigement)

Le salaire horaire du personnel affecté au quart de travail de 00 :00 à 12 :00 AM pour le déneigement est majoré de 1 \$ de l'heure.

4.17 Prime de disponibilité

À moins d'une entente différente stipulée au contrat de travail, une prime de disponibilité de 45 \$ est versée au personnel qui assure la garde d'urgence 24/24 les samedi/dimanche/jours fériés. Le montant est forfaitaire et couvre une période continue de garde d'une durée minimale de 24 heures sans dépasser 72 heures. Au delà de 72 heures de disponibilité, la Municipalité pourra proposer d'autres modalités de compensation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2017-09-227

PONT PAYANT PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de permettre aux enseignants et élèves de l'école Vallée des Lacs d'organiser un pont payant sur la rue Saint-Joseph en face de l'école le samedi 7 octobre 2017 sous réserve que le comité organisateur de l'événement obtienne l'autorisation du Ministère du Transport du Québec. Cette activité permettra de financer les activités étudiantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Michel Barrière, directeur général, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général, secrétaire-trésorier

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 19 h 30.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directeur général, secrétaire-trésorier